

Commune de MAS SAINTES PUELLES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 14/10/2024

Le 14 Octobre deux mille vingt quatre, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 8/10/2024

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, René GALLARD, Jean-Claude NAUDINAT, Jérôme MEUNIER, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absents excusés : Brigitte FOURNIL, Adeline PALANQUE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RUIZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2024 est adopté sans observation.

2- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION L.2122.22 DU CGCT

2.1- Déclaration d'intention d'aliéner

Aucune déclaration d'intention d'aliéner

2.2- Décision conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du CGCT

Sans objet

3- FINANCES

3.1) Décisions budgétaires

a) Décisions modificatives

Le programme du plan guide a démarré plus rapidement que prévu, il convient de prendre la décision suivante :

2158 op 87 : - 10 000 euros

2031 op 83 : + 10 000 euros

L'opération vidéosurveillance n'étant pas réalisée cette année, les élus souhaitent entreprendre des travaux de voirie

2152 op 89 : + 33 000

2158 op 87 : - 8210

21568 op 59 : - 23 000

21351 op 71 : - 1790

Délibération prise à l'unanimité

3.2) Subventions

a) Demande de dossiers de subvention

☛ Eclairage public

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public : RD 33 et lotissement les marguerites / armoires

Dans le cas de travaux de rénovation et de remise en conformité : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Délibération prise à l'unanimité

☛ Monument aux morts

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'obtenir des subventions pour la restauration du monument aux morts, de la part de l'OnAVG (jusqu'à 50%) et du souvenir français (jusqu'à 20 %).

Prévisionnel du projet : 1250 € HT

Délibération prise à l'unanimité

☛ Logiciel CEREMA

Le projet CEREMA consiste à développer et mettre en place sur notre Commune un outil informatisé, aisément utilisable par les agents, pouvant nous permettre d'objectiver nos besoins de travaux de maintenance, en fonction de l'état de nos bâtiments. L'objectif étant que l'on puisse maîtriser notre patrimoine, et non le subir, en anticipant au mieux les actions de maintenance nécessaires.

Le coût de la création du logiciel serait pris en charge par la DDTM. Par contre, la partie ATD, pour l'instant, ne serait pas prise en charge par l'ANCT.

Mme le Maire propose de déposer un dossier pour voir si une prise en charge est possible, au titre de la DETR, soit 40% de 4608 € (montant du projet HT), les reste fera l'objet d'un autofinancement.

Délibération prise à l'unanimité

☛ Panneaux de départ des chemins de randonnées

Après un long travail pour recenser nos chemins de randonnée, ces derniers ont fait l'objet d'une inscription dans le PDIPR.

La seconde étape consiste à réaliser un panneau d'information des randonnées.

Le coût du projet s'élève à 2 348,40 € HT.

Le département peut venir jusqu'à 60%. La CCCLA peut venir en complément de cette subvention.

Délibération prise à l'unanimité

☛ Aménagement du bord du canal

L'association du canal des 2 mers peut venir subventionner certains projets.

Mme le maire souhaite déposer une demande pour la pose d'une table de pique-nique et d'un banc au niveau de l'écluse de Laurens.

Coût du projet : 1029,80 € HT

Délibération prise à l'unanimité

☛ Voirie

Madame le Maire rappelle que l'entretien de la voirie communale est une dépense obligatoire à inscrire au budget ; qu'il est nécessaire de remettre progressivement en état les 31 kilomètres de voies publiques que compte la Commune ; que faute d'un entretien régulier, certaines de ces voies sont fortement dégradées et que la sécurité des usagers est remise en cause.

Mme le Maire rappelle que la commune a mandaté le cabinet GEOPTIS pour vérifier le tableau des classements des voies. En parallèle, il a été confié à ce bureau d'études un audit de notre voirie, afin d'en ressortir une programmation de travaux sur 3 ans.

Madame le Maire soumet une liste de travaux liée à cet audit et à la réalité du terrain (pontage, reprofilage, purge, fraisage, etc) :

- Voirie 2025 : 76 715,30 € HT

L'intérêt de cette étude est de réaliser les travaux nécessaires et ne pas réaliser de l'enrobée systématiquement, afin de rationaliser les coûts.

Madame le maire souhaite faire une demande de subvention à hauteur de 30% auprès du Département.

Délibération prise à l'unanimité.

7- Questions diverses

- Chantier la chamoise : Mme le Maire fait un point sur le suivi
- Chantier Résotainer : Mme le Maire fait un suivi
- Fête foraine : l'application de la réglementation
- Présentation sur l'avancement du projet de l'entrée de ville
- Visioconférence avec M. Badon : présentation du label station verte

Fin de séance à 20h40